



Le conseil de l'ESPE : qu'est-ce que c'est ?

Il regroupe des représentants élus, des formateurs, personnels de l'ESPE et usagers ainsi que des personnalités nommées par les universités et le Rectorat.

Il adopte le budget de l'ESPE, définit les règles relatives aux examens. Il se prononce sur la répartition des emplois et les recrutements.

Les élus FSU y porteront nos revendications afin d'améliorer la formation des enseignant-e-s et CPE, les conditions d'étude et de travail des étudiants, des stagiaires, et des formateurs et personnels des ESPE.

Le 25/11 : Votez

**pour élire vos
représentants au
conseil de l'ESPE**

Pour exiger l'amélioration de vos conditions d'étude et de formation, votez FSU !

- ✗ **L'absence de cadrage national fort** conduit à des inégalités entre les académies ;
- ✗ **Le temps de service excessif** pour les stagiaires est incompatible avec une formation de qualité en lien avec la recherche.
- ✗ **La faiblesse des moyens alloués** se traduit par des formations tronquées, pas assez de visites-conseils, des conditions de travail dégradées
- ✗ **Les modalités d'évaluation et de titularisation sont lourdes et/ou infantilisantes ;**
- ✓ **Pour la FSU, il faut remettre à plat la réforme !**

En URGENCE : La FSU revendique

Pour tous :

- ▶ L'augmentation des moyens humains et budgétaires dans toutes les ESPE, financés par le Ministère de l'Education Nationale

Pour les étudiants :

- ▶ Des parcours adaptés à tous les étudiants, permettant de préparer les concours dans de bonnes conditions
- ▶ Des droits d'inscriptions ne dépassant pas ceux du master
 - ▶ La mise en place de pré-recrutements
- ▶ Le rétablissement de l'aide spécifique aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement

Pour les stagiaires :

- ▶ L'affectation près de leur lieu de formation
- ▶ Un temps de service réduit à un tiers temps afin de pouvoir suivre une formation au métier
- ▶ De réelles formations adaptées à la situation de chaque stagiaire, sans infantilisation, sans surcharge de travail et n'imposant pas la validation d'un nouveau diplôme pour ceux qui possèdent déjà le master
- ▶ Le renforcement des équipes pluri-catégorielles de formateurs,
 - ▶ Le maintien des sites départementaux

La FSU, qu'est-ce que c'est ?

Première fédération syndicale dans l'enseignement, la FSU rassemble des syndicats intervenant du primaire au supérieur.

Elle défend un service public d'éducation de qualité, se donnant l'objectif et les moyens de la réussite de tous.

Elle prône un syndicalisme de lutte, offensif et de proposition, un syndicalisme unitaire, démocratique tourné vers la défense de ses personnels, la transformation de l'école et de la société pour plus de justice, d'égalité et de solidarité.

Nos candidats :

CARINE RIOS (09)

SEBASTIEN JAFFIOL (65)

ALIZEE LACOTTE (31)

VINCENT SOULIE (31)

Les propositions de la FSU pour une autre réforme de la formation

La qualité du système éducatif repose en grande partie sur ses enseignants. Investir dans leur formation est donc une nécessité absolue. La mise en place d'une nouvelle formation qui réponde aux enjeux d'une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif, est une exigence. Elle devra tenir compte du fait que les métiers de l'enseignement sont des métiers de concepteurs, à haute responsabilité sociale, qui nécessitent un même niveau de qualification à tous les échelons du système éducatif.

- ✓ **Une formation qui s'inscrit dans la durée** depuis la licence jusqu'au master, avec une entrée progressive dans le métier et une formation continue tout au long de la carrière
- ✓ **Des aides pour financer et permettre de faire les études dans de bonnes conditions :** allocations d'autonomie, dispositifs de prérecrutements...
- ✓ **Des moyens fléchés spécifiques** pour garantir des formations de qualité, renforcer les équipes pluricatégorielles de formateurs, maintenir les centres départementaux
- ✓ **Une formation initiale intégrée, et progressive** articulant les dimensions scientifiques, professionnelles, théoriques et pratiques ancrées dans la recherche, en lien avec des stages formateurs, permettant d'appréhender les différentes facettes du métier.
- ✓ **Un cadrage de la formation** inscrit dans la loi assurant un niveau et des contenus de formation identiques sur tout le territoire.
- ✓ **L'accès à l'ensemble des concours externes** Avec la création et le développement de parcours universitaires jusqu'au master, et des préparations de concours pour les diplômés
- ✓ **Des modules de préprofessionnalisation** proposés dès la licence permettant d'appréhender la façon dont se sont construits les savoirs et de s'orienter
- ✓ **Des formations adossées à la recherche** prenant en compte les derniers éléments de celle-ci.

Le 25/11, votez